



Communiqué - Résiliation et mise en œuvre du contrat de liquidité

Neuilly-sur-Seine, le 30 juin 2010

Résiliation du contrat de liquidité avec la société ODDO CORPORATE FINANCE

A la date du 30 juin 2010, la société GAUMONT et la société de PARTICIPATIONS CINEMATOGRAPHIQUES CINE PAR ont résilié le contrat de liquidité GAUMONT conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, signé avec ODDO CORPORATE FINANCE.

Les moyens figurant au crédit du compte de liquidité à la date de résiliation du contrat de liquidité étaient :

- une somme de 106,992 euros,
- 3,585 titres GAUMONT.

*

* *

Mise en œuvre du contrat de liquidité avec EXANE BNP PARIBAS

A partir du 1^{er} juillet 2010 et pour une période s'achevant au 31 décembre 2010 et renouvelable par tacite reconduction, la société GAUMONT a confié à EXANE BNP PARIBAS l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I. reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité correspondent à une somme de 300,000 euros (trois cent mille euros).